

Département de l'AIN  
Arrondissement de Bourg en Bresse  
Canton de SAINT ETIENNE DU  
BOIS  
Commune de RAMASSE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

*L'an deux mil vingt cinq, le 16 septembre  
le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE  
dûment convoqué à la date du : 09/09/2025  
s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire  
Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P,  
BUIRET C., GUILLEMOT C. JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C.,  
PORRIN M.  
Absents : néant  
Secrétaire de séance : Alain JOLY*

N° 2025-05-01

**OBJET : Mise à jour de tableau des emplois**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En vertu de l'article L2122-19-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Maire de nommer un agent aux fonctions de secrétaire de mairie ; dès lors il convient de préciser la nature des fonctions des emplois du service administratif ;

Le Maire propose au conseil municipal de préciser que le poste existant à 17.50/35<sup>ème</sup> correspond aux fonctions d'assistant administratif, tandis que le poste existant à 16/35<sup>ème</sup> correspond aux fonctions de secrétaire général de mairie :

Il propose que ces deux postes soient ouverts aux cadres d'emplois des adjoints administratifs (C) et des rédacteurs territoriaux (B) ;

Il propose que ces modifications soient effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon le tableau des emplois permanents ci-dessous :

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET<br>Au 01/01/2026 |  |           |          |   |   |
|---|--|-----------|----------|---|---|
| Filière   | Cadre d'emploi                                 | Catégorie | Effectif | Quotité   | Nature des fonctions                                    |
| Service Administratif   | Adjoint Administratif et Rédacteur territorial | C et B    | 1<br>1   | 17.50/35 <sup>ème</sup><br>16/35 <sup>ème</sup> | Assistant administratif<br>Secrétaire général de mairie |
| Service Technique   | Adjoint technique                              | C         | 1        | 14/35ème  | Agent technique polyvalent                              |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** les modifications apportées au tableau des emplois et des effectifs pour préciser les missions des postes du service administratif ;

**PRECISE** que ces modifications entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

*Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus  
Pour Copie Conforme,  
Le Maire, Christian PASSAQUET*

